

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dotation d'un fonds de prêt d'honneur agricole local, géré par Initiative Cornouaille**

**La Plateforme d'Initiative Locale Initiative Cornouaille est une association qui a pour but l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs et repreneurs d'entreprises, pour leur permettre de finaliser le plan de financement de leur projet en renforçant les fonds propres de l'entreprise. Un fonds de prêt d'honneur agricole local pourrait être créé pour soutenir les projets agricoles actuellement exclus du dispositif. Pour aider à la constitution de ce fonds de prêt d'honneur, il est proposé à Quimper Bretagne Occidentale d'octroyer une dotation, à hauteur de 6 000 €/ an, pendant 4 ans, dès 2024.**

**\*\*\***

Dans le contexte de diminution du nombre d'exploitations agricoles et face à la problématique du renouvellement des générations dans ce secteur, le soutien à l'installation des agriculteurs est devenu un enjeu majeur sur les territoires. Le réseau Initiative France, auquel est affilié Initiative Cornouaille, a fait de cet enjeu un de ses axes stratégiques de développement : l'accompagnement des porteurs de projets agricoles, et notamment via son prêt d'honneur, a démontré son intérêt et son impact sur des projets agricoles dans de nombreux territoires.

Depuis 2016, la Région Bretagne et la Bpifrance ont initié un partenariat innovant avec Initiative Bretagne autour de l'agriculture en mettant en place le prêt d'honneur à l'installation pour les projets bovins, porcins, productions avicoles et productions sous serres verre. En 2023 il a été élargi à l'ensemble des productions agricoles pour les projets présentant un plan de financement sur 4 ans supérieur à 200 000 €.

Fort du bilan positif de la gestion de ce fonds de prêt d'honneur régional BRIT Agricole et afin d'accompagner également les projets inférieurs à 200 000 € sur 4 ans, Initiative Cornouaille et ses partenaires ont entamé une réflexion territoriale sur l'opportunité de la mise en place d'un fonds de prêt d'honneur agricole local complémentaire à l'action du fonds BRIT Agricole et en cohérence avec la typologie des projets concernés : des projets à forte valeur ajoutée pour le territoire avec un fort ancrage local (transformation, vente directe ou en circuits courts...). Cette réflexion a abouti à la décision de créer un fonds de prêt

d'honneur agricole local afin entre autres de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la reprise des exploitations.

Le fonds serait destiné à accompagner les projets de création ou de reprise d'activités agricoles, toutes productions confondues, sous la forme de prêt d'honneur à 0% et les conditions d'accès sont les suivantes :

- 1 - Projets ayant un plan de financement < à 200 000€ sur 4 ans ;
- 2 - Porteurs de projet éligibles à la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) ou à la SIA (Soutien à l'Installation Agricole) ;
- 3 - Avoir un prêt bancaire au moins 3 fois supérieur au montant du prêt d'honneur ;
- 4 - Montant du prêt d'honneur : de 3 000€ à 10 000€ : limite de 5 000€ de prêt d'honneur si porteur seul, et plafond à 10 000 € de prêt d'honneur avec salariés (ou si plusieurs associés sur le projet) ;
- 5 - Garantie BPI obligatoire (couvre jusqu'à 70% du montant du prêt d'honneur en cas de liquidation judiciaire) ;
- 6 - Ne pas dépasser le montant des aides de minimis, soit 20 000 sur 3 ans maximum ;
- 7 - Différé jusqu'à 24 mois ;
- 8 - Durée de remboursement : de 3 à 5 ans maximum, soit 7 ans au maximum (différé inclus).

Le nouveau dispositif pourrait être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Initiative Cornouaille apporterait 150 k€ pour constituer le fonds de départ et l'ensemble des EPCI sont sollicités à hauteur de 120 k€ sur 4 ans. Soit 24 k€ en tout pour Quimper Bretagne Occidentale, représentant un versement de 6 k€ par an.

La répartition du fonds de prêt entre les EPCI est liée aux critères du nombre d'exploitations et à la surface agricole utile par territoire.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la participation de Quimper Bretagne Occidentale au financement d'un nouveau fonds de prêt d'honneur agricole local géré par « Initiative Cornouaille » selon les conditions définies ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention 2024-2028 avec « Initiative Cornouaille » ;

3 - d'autoriser madame la présidente à verser la somme de 6 000 € à l'association « Initiative Cornouaille », au titre de l'année 2024, puis chaque année les trois années suivantes.